

SOUS-PRÉFECTURE DE DIE

Affaire suivie par :
Sylvie CHAUVET

ARRETE N° 03.0861

Portant déclaration d'utilité publique du projet de mise en conformité des périmètres de protection sanitaire du captage de la DOURE exploité par la commune de GIGORS et LOZERON et situé sur son territoire et valant institution des servitudes, des périmètres de protection immédiate, rapprochée et déclaration de prélèvement au titre de la loi sur l'eau.

**Le Préfet de la Drôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de l'Expropriation pour cause d'Utilité Publique, notamment ses articles L 11.1 à L.11.8 et R.11.1 à R.11.31 ;

VU le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L 1311 à L 1321 ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.111.7 et L.421.3 portant réforme ;

VU le Code de l'Environnement, livre II, titre 1^{er} ;

VU le décret n° 93 - 742 du 29 mars 1993 pris pour l'application de la loi du 3 janvier 1992 susvisée, notamment son article 1er ;

VU le décret n° 2001 - 1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles ;

VU l'arrêté du 26 juillet 2002 relatif à la constitution des dossiers d'autorisation des captages d'eau destinés à la consommation humaine ;

VU l'arrêté préfectoral fixant la liste des personnes susceptibles de remplir les fonctions de Commissaire Enquêteur pour l'année 2002 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 02-0580 du 28 janvier 2002 portant ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et d'une enquête parcellaire conjointe en vue de la réalisation du projet de protection pour le captage de la DOURE ;

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune de GIGORS ET LOZERON en date du 1^{er} mars 2001 sollicitant l'ouverture de l'enquête publique en vue de la Déclaration d'Utilité Publique du projet de protection sanitaire du captage de la DOURE et de l'enquête parcellaire en vue de l'instauration des servitudes liées à ce projet ;

VU les journaux : le Dauphiné Libéré des 11 et 20 février 2002 et la Tribune des 8 et 22 février 2002, contenant les insertions réglementaires ;

VU l'avis favorable du Commissaire-Enquêteur en date du 16 avril 2002 ;

VU l'avis favorable émis par le Conseil Départemental d'Hygiène en date du 23 février 2003 ;

VU la copie de la notification du dépôt du dossier à la Mairie, aux propriétaires figurant sur la liste établie en application de l'article R11.19 du Code de l'expropriation ;

VU le certificat du Maire attestant que l'arrêté a été régulièrement affiché ;

VU l'ensemble des pièces du dossier ;

CONSIDERANT que toutes les formalités réglementaires ont été remplies ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Sont déclarés d'utilité publique :

- le projet d'instauration des périmètres de protection du captage d'eau potable de la DOURE, exploité par la Commune de GIGORS ET LOZERON et situé sur son territoire,
- l'institution des servitudes liées à ce projet.

Article 2 :

Monsieur le Maire de GIGORS ET LOZERON est autorisé à exploiter le captage de la DOURE pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine.

Monsieur le Maire de GIGORS ET LOZERON est autorisé à prélever au captage de la DOURE un débit de 18 m³ par heure, soit 432 m³ par jour.

Article 3 :

Monsieur le Maire de GIGORS ET LOZERON ou son mandant est autorisé à acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, les parcelles constituant le périmètre de protection immédiate du captage de la DOURE.

Article 4 :

Sont déclarés cessibles immédiatement pour le compte de la commune de GIGORS ET LOZERON, les parcelles ou parties des parcelles figurant sur l'état parcellaire joint au présent arrêté et constituant le périmètre de protection immédiate du captage de la DOURE.

Article 5 : PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE

Il est créé un périmètre de protection immédiate tel que défini sur le plan parcellaire joint au présent arrêté. Il s'établira sur une surface d'environ 5 m² aux dépens des parcelles n° 196 et 200 section G sur la commune de GIGORS-ET-LOZERON.

Obligations :

Ce périmètre restera la propriété de la commune de GIGORS-ET-LOZERON pendant toute la durée d'exploitation des ouvrages.

Toutes activités autres que celles nécessaires à l'entretien et l'exploitation des ouvrages y seront interdites.

Le cas échéant, la commune met le débit excédentaire du captage à la disposition des ayants-droit par un ouvrage spécifique en dérivation, situé en dehors du périmètre immédiat.

Article 6 : PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Il est créé un périmètre de protection rapprochée tel que défini sur le plan et l'état parcellaire joints au présent arrêté.

Il s'établira sur une surface d'environ 50 ha sur la commune de GIGORS-ET-LOZERON, aux dépens des parcelles cadastrées n° 155 à 171, 173 à 196, 200 et 202 de la section G.

A l'intérieur de cette zone qui n'est pas à acquérir par la commune de GIGORS-ET-LOZERON

seront interdits :

Les faits et activités susceptibles d'engendrer des pollutions accidentelles ou diffuses graves :

- La construction de bâtiments de toute nature,
- Les dépôts et stockages de toute nature, même temporaires, de produits chimiques ou fermentescibles ou de produits susceptibles de dégrader la qualité des eaux,
- Les décharges,
- Les canalisations de produits chimiques et d'hydrocarbures,

- Les rejets d’eaux usées et d’eaux polluées,
- L’épandage de lisiers ou de fumures assimilées susceptibles d’une migration rapide avec les eaux de ruissellement.

Les faits et activités susceptibles de favoriser les infiltrations rapides et d’affaiblir la protection naturelle des eaux souterraines :

- Les excavations et l’extraction de matériaux,
- La création de nouvelles voiries ou de nouvelles pistes,
- Les coupes à blanc sur des surfaces unitaires contiguës supérieures à 20 ares, les pratiques sylvicoles intensives (désouchage, sous solage).

Sont réglementés :

Les activités agricoles dans les conditions suivantes :

- Le pâturage devra être limité à 1 UGB/ha en charge moyenne et à 3 UGB/ha en charge maximale,
- Les stockages au champ de fumiers et autres engrais organiques sont interdits,
- Les opérations de fertilisation et de traitement des cultures devront respecter les codes des bonnes pratiques. L’emploi d’engrais organiques ou chimiques “ stables ” est recommandé.

L’aménagement des bergeries qui pourra être réalisé dans les volumes existants, et sans changement fondamental de destination.

L’exploitation forestière ne devra pas créer d’accumulation de branchage dans les thalwegs qui favoriserait la retenue et l’infiltration des eaux de ruissellement.

Article 7 : PERIMETRE DE PROTECTION ELOIGNEE

Il est créé un périmètre de protection éloignée tel que défini sur le plan joint au présent arrêté. Ce périmètre englobe le périmètre de protection rapprochée et s’étend plus au nord jusqu’au secteur sud de Sagnol.

Au sein de la zone ainsi délimitée, les activités susceptibles de porter atteinte à la qualité des ressources en eau sont **réglementées**, en particulier :

- ❖ Pour tout nouveau projet pouvant avoir une incidence sur les eaux souterraines, une étude préalable de l’impact devra être réalisée.
- ❖ La filière d’assainissement des eaux usées issues du Centre de Sagnol devra être en conformité avec la réglementation existante. Le traitement des eaux usées devra être poussé de manière à éviter tout risque de dégradation des eaux souterraines et permettre un abattement optimum de la charge bactériologique. Une évaluation du dispositif existant devra être réalisée dans un délai de 2 ans (rendement épuratoire de la filière et aptitude du sol récepteur). La mise en conformité sera imposée le cas échéant suivant les résultats de cette évaluation.

Article 8 : SERVITUDE DE PASSAGE

Une servitude de passage, dont le tracé est précisé sur le plan parcellaire joint au présent arrêté, est créée, sur les parcelles 200, 201 section G, et 340 section AI, pour autoriser l'accès au captage par la commune, pour les besoins du service et pour toute la durée de l'exploitation des ouvrages.

Article 9 :

Les servitudes instaurées sur les parcelles du périmètre de protection rapprochée seront soumises à la publicité foncière par la publication du présent arrêté à la Conservation des Hypothèques.

Le présent arrêté sera notifié individuellement aux propriétaires des terrains compris dans le périmètre de protection rapprochée.

Monsieur le Maire de GIGORS ET LOZERON ou son mandataire sont chargés d'effectuer cette formalité.

Article 10 :

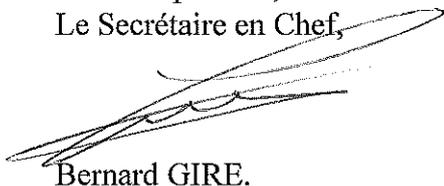
Le présent arrêté est susceptible d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble :

- Pour le demandeur, dans un délai de deux mois à compter de sa notification,
- Pour les tiers, dans un délai de quatre ans après accomplissement des formalités de publication.

Article 11 :

Madame la Sous-Préfète de DIE, Monsieur le Maire de GIGORS ET LOZERON, Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Drôme.

Pour Ampliation,
Le Secrétaire en Chef,



Bernard GIRE.



Fait à DIE, le 10 MARS 2003

Le Préfet de la Drôme,
Et par délégation,
La Sous-Préfète de DIE,

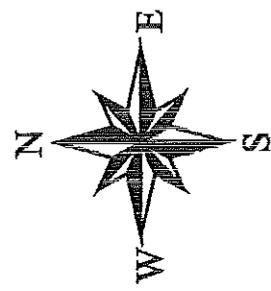
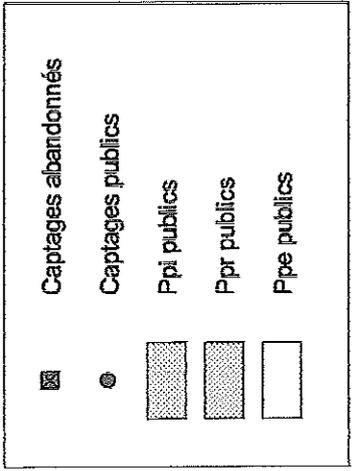
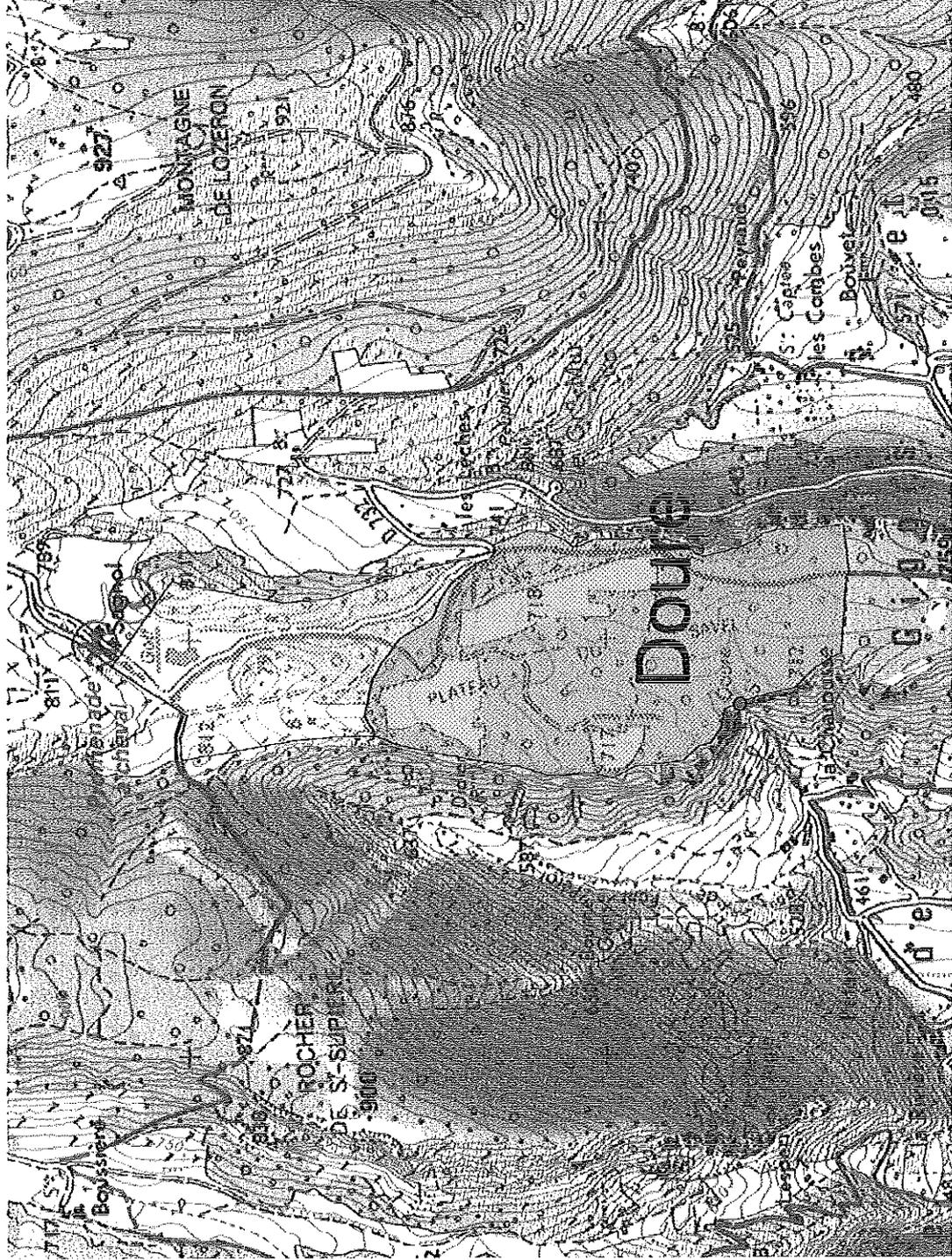
Anne-Sophie CHALHOUB.

GIGORS ET LOZERON

Source de la Doure

Protection

DDASS DROME
Santé Environnement



01/09/03

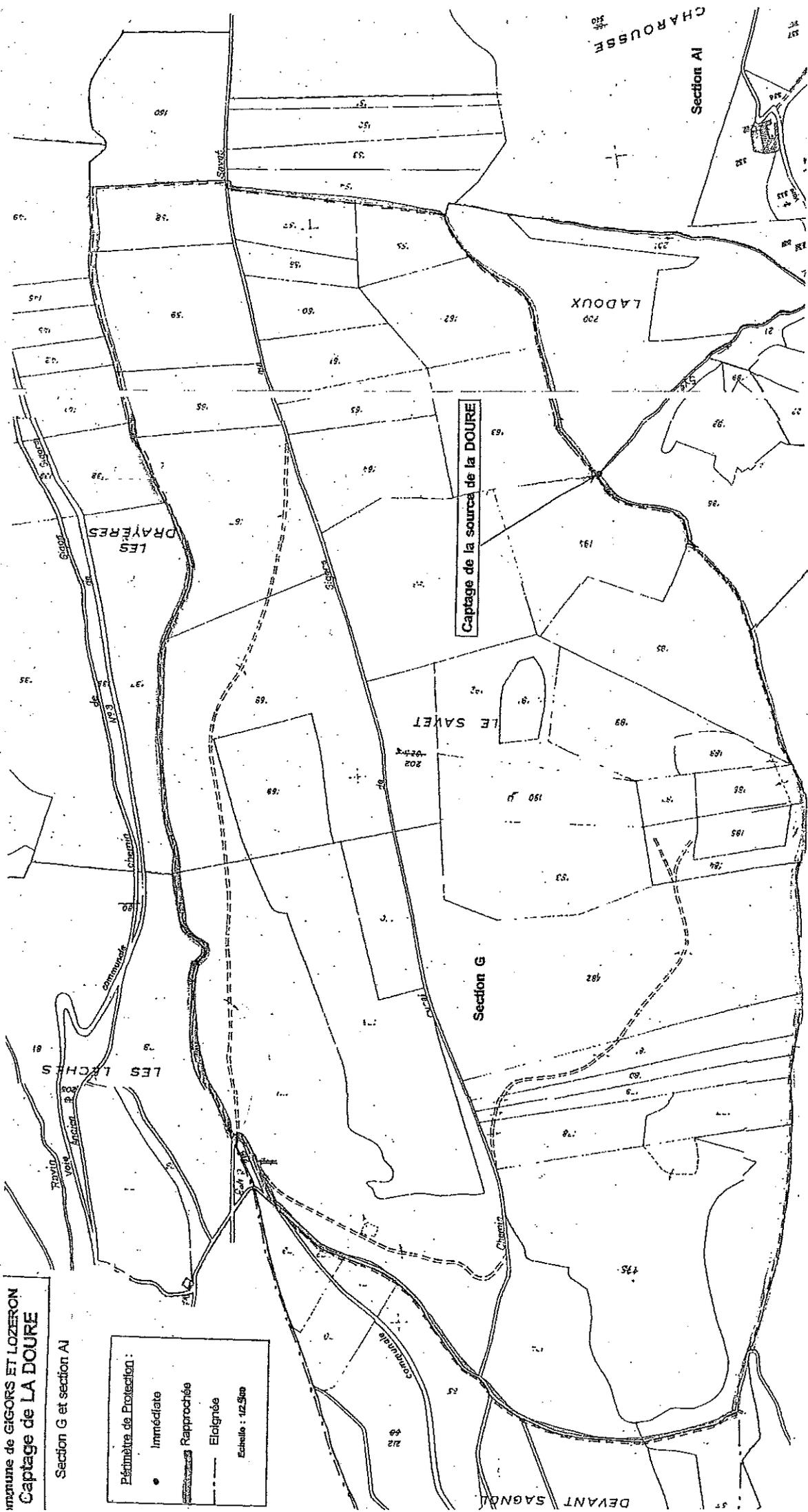
MUNICIPALITÉ DE GIGORS ET LOZERON
CAPTAGE DE LA DOURE

Section G et section AI

Périmètre de Protection :

- Immédiate
- ▬ Rapprochée
- ▬ Éloignée

Echelle : 1:25,000



CHAROUSSE

Section AI

LADOUX

Captage de la source de la DOURE

LE SAVET

Section G

LES DRAYÈRES

LES LÈCHES

DEVANT SAGNOL

**Captage de la source de la « DOURE »
sur la commune de GIGORS ET LOZERON**

Situation 2000

Page 1/12

n° d'ordre	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		RENSEIGNEMENTS HYPOTHECAIRES		INDICATIONS CADASTRALES				SUPERFICIE à ACQUERIR ou FRAPPES de SERVITUDES ha a ca	
	Selon les documents cadastraux et les propriétaires	Selon les renseignements recueillis par hypothèques	Origine de Propriété		Section	Parcelle	Lieux-dits	Superficie ha a ca		Nature de culture
⇒ Périmètre de protection immédiate										
1	Propriétaires-Indivis :									
	Mme. AURANT Marie Laure Camille Epouse BRET Michel Née le 26/04/1941 A CREST (26) Les Cotes 26400 CHABRILLAN									
	Mlle. BRET Valérie Marie Odile Née le 22/01/1962 A ORANGE (84) 35 Rue Wolfgang Amadeus Mozart 26000 VALENCE									
	Mme. BRET Magali Edwige Marie Jeanne Epouse BEZIANE Slimane Né le 12/05/1965 A CREST (26) Le Perrigot 83980 LE LAVANDOU									
	AUTRES TITULAIRES DE DROIT									
					G	196	Ladoux	2.32.47	BT	0.02
					G	200	Ladoux	2.37.36	BT	0.03

Captage de la source de la « DOURE »
sur la commune de GIGORS ET LOZERON

n° d'ordre	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		RENSEIGNEMENTS HYPOTHECAIRES		INDICATIONS CADASTRALES				SUPERFICIE à ACQUERIR ou FRAPPES de SERVITUDES ha a ca		
	Selon les documents cadastraux et les propriétaires	Selon les renseignements recueillis par hypothèques	Origine de Propriété		Section	Parcelle	Lieux-dits	Superficie ha a ca		Nature de culture	
⇒ Périmètre de protection rapprochée											
1	Propriétaires-Indivis : Mme. AURANT Marie Laure Camille Epoque BRET Michel Née le 26/04/1941 A CREST (26) Les Cotes 26400 CHABRILLAN Mlle. BRET Valérie Marie Odile Née le 22/01/1962 A ORANGE (84) 35 Rue Wolfgang Amadeus Mozart 26000 VALENCE Mme. BRET Magali Edwige Marie Jeanne Epoque BEZIANE Slimane Né le 12/05/1965 A CREST (26) Le Perrigot 83980 LE LAVANDOU AUTRES TITULAIRES DE DROIT										
					G	177	Le Savet	59.56	BT	59.56	
					G	178	Le Savet	66.70	L	66.70	

Captage de la source de la « DOURE »
sur la commune de GIGORS ET LOZERON

n° d'ordre	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		RENSEIGNEMENTS HYPOTHECAIRES	INDICATIONS CADASTRALES				SUPERFICIE à ACQUERIR ou FRAPPES de SERVITUDES ha a ca	
	Selon les documents cadastraux et les propriétaires	Selon les renseignements recueillis par hypothèques		Section	Parcelle	Lieux-dits	Superficie ha a ca		Nature de culture
2	Usufructier M. SAURET Paul Léon Né le A Epoux PINAT Le Village 26400 GIGORS-ET-LOZERON			G	155	Le Savet	52.50	BT	52.50
3	Nu-Propriétaire M. SAURET Denis Joseph Né le 15/02/1952 A GIGORS-ET-LOZERON RN 86 Route Nationale 07800 CHARMES-SUR-RHÔNE								
4	Mme. BLANC Eliane Emma Epoux NEDEZ François Née Le 18/04/1946 A GIGORS-ET-LOZERON (26) L'Argelas 26450 CLEON D'ANDRAN			G	156 186 187	Le Savet Le Savet Le Savet	29.70 36.25 22.90	BT T BT	29.70 36.25 22.90
	M. RAILON René Robert Epoux MORIN Bernadette Né le 22/10/1939 A CREST (26) Saint-Christophe 26400 AOUSTE-SUR-SYE			G	157	Le Savet	54.00	BT	54.00

Captage de la source de la « DOURE »
sur la commune de GIGORS ET LOZERON

Situation 2000

Page 4/12

n° d'ordre	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		RENSEIGNEMENTS HYPOTHECAIRES	INDICATIONS CADASTRALES				SUPERFICIE à ACQUERIR ou FRAPPES de SERVITUDES ha a ca	
	Selon les documents cadastraux et les propriétaires	Selon les renseignements recueillis par hypothèques		Section	Parcelle	Lieux-dits	Superficie ha a ca		Nature de culture
5	Propriétaires-Indivis : Mme. STAATH Yvonne Camille DCD Louise Epouse XUEREF Gustave Née le 13/08/1911 A BASTIA (20) Fiaux 26400 GIGORS-ET-LOZERON M. XUEREF Gilles Epoux GUITTON Marie France Né le 16/11/1944 A PARIS 12 ^{ème} (75) Les Rollands 26400 GIGORS-ET-LOZERON M. XUEREF Patrick Epoux KREISS Mireille Né le 01/09/1943 A PARIS 12 ^{ème} (75) Résidence La Roseaie 6 Allée Marcel Achard 69100 VILLEURBANNE M. XUEREF Joël Epoux SABIANI Josette Né le 11/10/1941 A PARIS 12 ^{ème} (75) BASTIA Mme. DUFOUR Jacqueline Veuve DUFOUR Jacques Née le 7/11/1938 A PARIS 12 ^{ème} (75) ASNIERES AUTRES TITULAIRES DE DROIT			G	158	Le Savet	71.20	BT.	71.20

Captage de la source de la « DOURE »
sur la commune de GIGORS ET LOZERON

n° d'ordre	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		RENSEIGNEMENTS HYPOTHECAIRES		INDICATIONS CADASTRALES				SUPERFICIE à ACQUERIR ou FRAPPES de SERVITUDES ha a ca	
	Selon les documents cadastraux et les propriétaires	Selon les renseignements recueillis par hypothèques	Origine de Propriété		Section	Parcelle	Lieux-dits	Superficie ha a ca		Nature de culture
6	Propriétaire-Successeur M. DEFAISSE Ernest Né le A A Gigors 26400 GIGORS-ET-LOZERON				G	159	Le Savet	1.44.43	BT	1.44.43
7	Usufruitier M. SAURET Paul Léon Epoux Pinat Né le 02/12/1913 A GIGORS-ET-LOZERON (26) Le Village 26400 GIGORS-ET-LOZERON				G	160	Le Savet	49.90	BT	49.90
8	Nu-propriétaire M. SAURET Jean Claude André Epoux MAILLET Né le 01/09/1943 A GIGORS-ET-LOZERON (26) 26400 AOUSTE-SUR-SYE				G	161	Le Savet	65.10	BT	65.10
	Usufruitier Mme. CHAUTAN Andrée Jeanne Marie Léona Epouse SAURET Fernand Née le 25/07/1924 A GIGORS-ET-LOZERON La Rivière 26400 GIGORS-ET-LOZERON									
	Nu-Propriétaire M. SAURET Gérard Jean Roger Epoux MOREL Né le 19/10/1944 A GIGORS-ET-LOZERON La Rivière 26400 GIGORS-ET-LOZERON									

Captage de la source de la « DOURE »
sur la commune de GIGORS ET LOZERON

Page 6/12

Situation 2000

n° d'ordre	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		RENSEIGNEMENTS HYPOTHECAIRES		INDICATIONS CADASTRALES				SUPERFICIE à ACQUERIR ou FRAPPES de SERVITUDES ha a ca	
	Selon les documents cadastraux et les propriétaires	Selon les renseignements recueillis par hypothèques	Origine de Propriété		Section	Parcelle	Lieux-dits	Superficie ha a ca		Nature de culture
9	M. BERNARD Gérard Armand Epoux GELHORN Né le 22/05/1934 A AOUSTE-SUR-SYE (26) Le Moulin 26400 COBONNE				G	162	Le Savet	1.01.90	BT	1.01.90
10	M. TERRAIL Maurice Paul Epoux EYNARD Né le 09/05/1926 A GIGORS-ET-LOZERON (26) Les Vignes 26400 GIGORS-ET-LOZERON				G	163	Le Savet	1.31.16	BT	1.31.16
11	Mme. BLANC Jeannine Gabrielle Epouse DUTOYA Joël Née le 01/05/1944 A GIGORS-ET-LOZERON (26) Lot. Le Point du Jour 26800 BEAUVALLON				G	164	Le Savet	1.05.25	BT	1.05.25
12	M. EYNARD Lucien Jean Epoux LIN-HI Né le 20/10/1939 A CREST (26) La Rivière 26400 GIGORS-ET-LOZERON				G	165	Le Savet	46.23	BT	46.23
13	M. PEYSSON Georges Aimé Marie Epoux ANDRE Né le 29/11/1903 A SAINT-VALLIER (26) Les Colombes Avenue Jean Boccace 84000 AVIGNON				G	166	Le Savet	71.45	BT	71.45

Captage de la source de la « DOURE »
sur la commune de GIGORS ET LOZERON

n° d'ordre	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		RENSEIGNEMENTS HYPOTHECAIRES	INDICATIONS CADASTRALES				SUPERFICIE à ACQUERIR ou FRAPPES de SERVITUDES ha a ca	
	Selon les documents cadastraux et les propriétaires	Selon les renseignements recueillis par hypothèques	Origine de Propriété	Section	Parcelle	Lieux-dits	Superficie ha a ca		Nature de culture
14	Propriétaires-Indivis : M. BAIETTO Charles Paul Epoux LAFFONT Eliane Né le 26/02/1937 A ROMANS-SUR-ISERE (26) Sagnol 26400 GIGORS-ET-LOZERON Mme. LAFFONT Eliane Arlette Epouse BAIETTO Charles Paul Née le 05/04/1933 A PRIVAS (07) Rue Tedru 63240 MONT-DORE			G	193	Le Savet	2.42.91	BT	2.42.91
28	GFA DU DOMAINE DE SAGNOL M. TAULIER Bruno Né le 5/07/1952 A ST-MARCELLIN (38) 42 Grande Rue 38470 VINAY			G	167 174 175 176	Le Savet Le Savet Le Savet Le Savet	2.12.79 1.39.00 3.45.93 1.62.50	BT L T BT	2.12.79 1.39.00 3.45.93 1.62.50
15	Mme. DEFFAISSE Yvonne Jeannie DCD Epouse LAVAL André Née le 24/04/1922 A GIGORS-ET-LOZERON (26) Les Trois Becs B4 100 Rue des Moulins 26000 VALENCE			G	168 202	Le Savet Le Savet	3.27.30 72.15	BT BT	3.27.30 72.15

Captage de la source de la « DOURE »
sur la commune de GIGORS ET LOZERON

n° d'ordre	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		RENSEIGNEMENTS HYPOTHECAIRES		INDICATIONS CADASTRALES				SUPERFICIE à ACQUERIR ou FRAPPES de SERVICITUDES ha a ca	
	Selon les documents cadastraux et les propriétaires	Selon les renseignements recueillis par hypothèques	Origine de Propriété		Section	Parcelle	Lieux-dits	Superficie ha a ca		Nature de culture
16	M. DEFAISSE Camille Louis Epoux VINCENT Andrée Marie Né le 23/12/1930 A GIGORS-ET-LOZERON (26) Les Calabres 69330 MEYZIEU				G	169	Le Savet	1.00.25	T	1.00.25
17	Propriétaires-Indivis : M. CHANIEL Jacques Louis Paul Epoux VEZIES Né le 19/09/1943 A VALENCE (26) 12 Impasse des Gentianes 26760 BEAUMONT-LES-VALENCE Mme. VEZIES Huguette Roberte Madeleine Epouse CHANIEL Jacques Née le 24/04/1947 A SAINT-PERAY (07) 12 Impasse des Gentianes 26760 BEAUMONT-LES-VALENCE				G	170	Le Savet	66.44	T	66.44
18	Propriétaires-Indivis : M. SAUREL Gérard Louis Epoux MAZOYER Né le 02/01/1948 A CAVAILLON (84) 21B Avenue de la Libération 06270 VILLENEUVE-LOUBET Mme. MAZOYER Geneviève Elisabeth Blanche Née le 03/01/1951 A TAIN L'HERMITAGE (26) Epouse SAUREL Gérard 21B Avenue de la Libération 06270 VILLENEUVE-LOUBET				G	171	Le Savet	5.07.20	BT	5.07.20

Captage de la source de la « DOURE »
sur la commune de GIGORS ET LOZERON

n° d'ordre	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		RENSEIGNEMENTS HYPOTHECAIRES	INDICATIONS CADASTRALES					SUPERFICIE à ACQUERIR ou FRAPPES de SERVITUDES ha a ca
	Selon les documents cadastraux et les propriétaires	Selon les renseignements recueillis par hypothèques		Origine de Propriété	Section	Parcelle	Lieux-dits	Superficie ha a ca	
19	Propriétaires-Indivis : M. SAURET René Albert Epoux DEFFAISSE Odette Marie Né le 15/11/1919 GIGORS-ET-LOZERON (26) 42 Rue Daly 26400 CREST Mme. DEFFAISSE Odette Marie Epouse SAURET René Albert Née le 14/04/1924 A GIGORS-ET-LOZERON (26) 42 Rue Daly 26400 CREST			G	173		1.32.15	T	1.32.15
20	Mlle. MOULIN Eva Marguerite Née le 08/10/1909 A GIGORS-ET-LOZERON (26) Belon 26400 GIGORS-ET-LOZERON			G	182	Le Savet	4.74.75	BT	4.74.75
				G	195	Le Savet	1.92.64	BT	1.92.64
				G	179	Le Savet	45.00	BT	45.00

Captage de la source de la « DOURE »
sur la commune de GIGORS ET LOZERON

n° d'ordre	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		RENSEIGNEMENTS HYPOTHECAIRES	INDICATIONS CADASTRALES				SUPERFICIE à ACQUERIR ou FRAPPES de SERVITUDES ha a ca	
	Selon les documents cadastraux et les propriétaires	Selon les renseignements recueillis par hypothèques		Section	Parcelle	Lieux-dits	Superficie ha a ca		Nature de culture
21	<p>Usufruitier-Indivis M. PINAT Louis Epoux COLOMB Pierrette Marie Né le 28/09/1917 A BEAUFORT-SUR-GERVANNE (26) Place de l'Eglise 26400 BEAUFORT-SUR-GERVANNE</p> <p>Nu-Propriétaire M. PINAT Michel Eile Charles Epoux ROUX Mireille Né le 01/07/1956 A VALENCE (26) Lot. Rémy Soffet 26600 LA-ROCHE-DE-GLUN</p>	<p>DCD</p>		G	180	Le Savet	43.15	BT	43.15
22	<p>Usufruitier-Indivis Mme. COLOMB Pierrette Marie Epouse PINAT Louis Née le 04/10/1927 A BEAUFORT-SUR-GERVANNE (26) 20 Rue Georges Guynemer 26000 VALENCE</p> <p>Mme. LAGNY Marie Hélène Madeleine Epouse COLETTE Jean Félix Née le 01/12/1938 A AMIENS (80) 78 Rue des Alpes 26000 VALENCE</p>			G	181	Le Savet	89.28	BT	89.28

Captage de la source de la « DOURE »
sur la commune de GIGORS ET LOZERON

Page 11/12

Situation 2000

n° d'ordre	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		RENSEIGNEMENTS HYPOTHECAIRES	INDICATIONS CADASTRALES				SUPERFICIE à ACQUERIR ou FRAPPES de SERVITUDES ha a ca	
	Selon les documents cadastraux et les propriétaires	Selon les renseignements recueillis par hypothèques		Origine de Propriété	Section	Parcelle	Lieux-dits		Superficie ha a ca
23	M. ROLLAND Yves Henri Ernest Epoux CHAZALET Danielle Aline Né le 14/08/1945 A SUZE (26) Les Papiers 26400 SUZE			G	183 191 192	Le Savet Le Savet Le Savet	1.46.00 25.70 94.00	BT L BT	1.46.00 25.70 94.00
24	M. VIEUX Raymond Pierre Epoux GENCEL Marie-Pierre Les Pugnets Né le 31/05/1956 A CREST (26) 26400 BEAUFORT-SUR- GERVANNE			G	184 185 189	Le Savet Le Savet Le Savet	49.10 32.50 1.02.30	BT T BT	49.10 32.50 1.02.30
25	M. VIEUX René Albert Eugène Epoux JOLY Claudine Hélène Né le 19/07/1953 A GIGORS-ET-LOZERON (26) Le Petit Bois 9 Rue des Basses Crozettes 26000 VALENCE			G	188	Le Savet	28.00	T	28.00
26	Mme. REYNAUD Annie Juliette Yvonne Epoux LOMBARD Raymond Née le 05/06/1944 A GIGORS-ET-LOZERON Solvion 26400 AOUSTE-SUR-SYE			G	190	Le Savet	93.70	BT	93.70
27	M. DEFFAISSE André Albert Epoux BELLE Né le 21/04/1921 A GIGORS-ET-LOZERON (26) Le Village 26400 GIGORS-ET-LOZERON			G	194	Le Savet	1.49.50	BT	1.49.50

**Captage de la source de la « DOURE »
sur la commune de GIGORS ET LOZERON**

n° d'ordre	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		RENSEIGNEMENTS HYPOTHECAIRES		INDICATIONS CADASTRALES				SUPERFICIE à ACQUERIR ou FRAPPES de SERVITUDES ha a ca	
	Selon les documents cadastraux et les propriétaires	Selon les renseignements recueillis par hypothèques	Origine de Propriété		Section	Parcelle	Lieux-dits	Superficie ha a ca		Nature de culture
⇒ Servitude de passage										
1	Propriétaires-Indivis : Mme. AURANT Marie Laure Camille Epoque BRET Michel Née le 26/04/1941 A CREST (26) Les Cotes 26400 CHABRILLAN Mlle. BRET Valérie Marie Odile Née le 22/01/1962 A ORANGE (84) 35 Rue Wolfgang Amadeus Mozart 26000 VALENCE Mme. BRET Magali Edwige Marie Jeanne Epoque BEZIANE Slimane Né le 12/05/1965 A CREST (26) Le Perrigot 83980 LE LAVANDOU AUTRES TITULAIRES DE DROIT									
					AI G G	340 200 201	Charousse Ladoux	8.29.55 2.37.36	BT BT	